



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 31 janvier 2007

| | | |
|---|--|--|
| <p>Date de la convocation 24 janvier 2007</p> | <p>Heure de la séance 18 heures</p> | <p>Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois</p> |
| <p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac M. Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont L'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M. Gérard VALENTINI, Valmascle M. Nicolas MIGNANI, Villeneuveville M. Bernard KHON, Villeneuveville</p> | | <p>Procuration :</p> <p>M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL</p> |

Objet : Aire intercommunale d'accueil des gens du voyage - Dossier de demande de subventions

Madame FONT rappelle que le schéma départemental de l'Hérault approuvé le 28 février 2003 prévoit la réalisation sur la commune de CLERMONT L'HERAULT, d'une aire d'accueil de 20 emplacements avec participation financière des communes d'ANIANE, LE POUGET et CABRIERES.

Cet équipement est destiné à couvrir une offre d'accueil pour le bassin d'habitat de CLERMONT L'HERAULT (cantons de CLERMONT L'Hérault, GIGNAC et ANIANE).

Par délibération du 12 juillet 2005, la Communauté de communes du Clermontais, consciente de la portée communautaire d'un tel projet, et par solidarité, a décidé de se saisir de ce dossier et a modifié ses statuts en conséquence.

Elle précise qu'en concertation avec la mairie de CLERMONT L'HERAULT, qui s'est attachée les conseils du cabinet ARHOME missionné par la Préfecture, et des services de la DDE, un terrain a été identifié sur la commune et la Communauté de communes s'en est porté acquéreur début 2006.

En Mai 2006, un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs publics et associatifs concernés a été installé par la Communauté de communes afin de préparer le projet social de cette future aire d'accueil intercommunale.

Madame FONT ajoute qu'après plusieurs réunions et des visites d'équipements en service, le projet social est en cours de finalisation tandis qu'en parallèle, le bureau d'études SOGREAH a été retenu comme architecte maître d'œuvre de cette opération.

Le dépôt du permis de construire de ce projet d'aire d'accueil est prévu pour février 2007.

Le planning prévisionnel optimum de réalisation de cette aire d'accueil évalue sa mise en service définitive à fin 2007 – début 2008.

Composition du Comité de pilotage :

- Communauté de Communes du Clermontais,
- Commune de CLERMONT l'HERAULT,
- Centre communal d'action sociale de CLERMONT L'HERAULT,
- Département de l'Hérault,
- Education nationale :
 - Inspection académique, Montpellier,
 - Inspection de l'Education nationale, Lodève,

- Caisse d'allocations familiales de MONTPELLIER,
- Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de MONTPELLIER,
- Direction départementale de l'équipement à MONTPELLIER,
- Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- Associations locales :
 - Association Césam migrations santé,
 - APIJE Formation, Clermont l'Hérault,
 - Association Trait d'Union, Clermont l'Hérault,

- Associations représentatives des Gens du Voyage :
 - ASNIT,
 - ANGVC.

Madame FONT présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

| Plan de financement prévisionnel | | |
|---|----------------------|---------|
| Dépenses | | |
| Acquisitions foncières | 25 000 € HT | |
| Honoraires et frais d'études | 40 000 € HT | |
| Travaux (coût moyen de 22 000 €/place + VRD) | 550 000 € HT | |
| Total HT | 615 000 € HT | |
| TVA | 120 540 € | |
| Total TTC | 735 540 € TTC | |
| Recettes | | |
| Etat | 213 420 € HT | (34,7%) |
| Département | 61 000 € HT | (9,9 %) |
| CAF | 9 140 € HT | (1,5%) |
| Communauté de communes | 331 440 € HT | (54%) |
| Total HT | 615 000 € HT | |
| TVA | 120 540 € | |
| Total TTC | 735 540 € TTC | |

Madame FONT précise que ce plan de financement prévisionnel a été établi au regard des règlements d'attribution d'aide prévus par chacun des partenaires sollicités, concernant la réalisation d'aires d'accueil, soit :

- Etat : 10 671 € HT par place créée,
- Département : 20 % plafonnés à 3 050 € HT par place créée,
- CAF : 457 € par place créée.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le dossier de demande de subventions relatif au projet d'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Madame FONT et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le dossier de demande de subventions et le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE les aides de l'Etat, du Département de l'Hérault et de la CAF selon les taux et montants indiqués dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO